


[Accueil](#)
[Institutions](#)
[Finances
locales](#)
[Compétences](#)
[Commande
publique](#)
[Fonction publique
territoriale](#)

 Accueil > **BIS n°98 : La carte intercommunale au 1er janvier 2014 - Bis n°97 : les salaires dans les collectivités locales en 2011**

BIS n°98 : La carte intercommunale au 1er janvier 2014 - Bis n°97 : les salaires dans les collectivités locales en 2011



Dans un communiqué de presse, Marylise Lebranchu, ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction publique et Anne-Marie Escoffier, ministre déléguée chargée de la Décentralisation, ont accueilli avec satisfaction les chiffres sur l'état de la carte intercommunale au 1er janvier 2014, publiés par la DGCL qui témoignent des efforts réalisés tout au long de l'année, tant par les élus que par les services de l'Etat.

En effet, selon le Bulletin d'informations statistiques (BIS) n° 98, début 2014, 2145 groupements à fiscalité propre couvrent l'ensemble des départements de France (hors dérogations prévues par la loi). Au cours de l'année 2013, comme en 2012, environ 430 opérations (créations, fusions, extensions) ont porté sur les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre. Ces opérations ont contribué à une forte réduction du nombre d'EPCI à fiscalité propre : sur les deux années 2012 et 2013, le solde net s'est établi à 436 suppressions. Le nombre de syndicats a également diminué fortement : on en recense environ 13400 début 2014 contre 14800 début 2012. Le nombre de SIVU a baissé de 1200 en 2 ans.

 Consulter le [BIS 98](#)

 Consulter le [communiqué de presse](#)

Bis n°97 : les salaires dans les collectivités locales en 2011

En 2011, le salaire net mensuel moyen exprimé en équivalent temps plein annualisé (EQTP) des agents de la fonction publique territoriale s'élève à 1823 euros. L'éventail des salaires est large et reflète la diversité des collectivités et des situations d'emploi des agents. Les salaires les plus faibles sont versés par les communes les moins peuplées. Les femmes perçoivent des salaires nets moyens inférieurs de 11 % à ceux des hommes.

 Consulter le [BIS n° 97](#)

Dernière modification : 06/02/2014

Informations sur le portail

[Plan du site](#)
[Évaluez le portail](#)
[Mentions légales](#)
[Accessibilité](#)
[Nous contacter](#)

Les rubriques du portail

[Institutions locales](#)
[Finances locales](#)
[Compétences](#)
[Fonction publique territoriale](#)
[Commande publique](#)

Suivre l'information

[Actualités](#)
[Flux RSS](#)
[Grands dossiers](#)

Portails et sites associés

[Ministère de l'Economie et des Finances](#)
[Ministère de l'Intérieur](#)
[Ministère de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction publique](#)
[Data.gouv.fr](#)